

RAPPORT ANNUEL

31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE :**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2018 4**

I.	OBJET SOCIAL.....	4
II.	ACTIVITES DE LA PERIODE.....	5
III.	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN.....	6
IV.	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN.....	7
V.	PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT.....	7
VI.	PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT.....	8
VII.	DELAIS DE PAIEMENT.....	8
VIII.	ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT.....	9
IX.	FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	9
X.	EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE.....	9
XI.	EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR.....	9
XII.	RATIOS PRUDENTIELS.....	9
XIII.	GESTION DES RISQUES.....	10
XIV.	OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX.....	10
XV.	ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX.....	11
XVI.	ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM.....	11
XVII.	ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE RECU EN GARANTIE D'AXA BANQUE.....	12
XVIII.	ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION.....	12
XIX.	CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	13
XX.	DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL.....	13
XXI.	JETONS DE PRESENCE.....	14
XXII.	INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES.....	14
XXIII.	ANNEXES.....	14

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018 16

I.	BILAN.....	16
II.	HORS-BILAN.....	18
III.	COMPTE DE RESULTAT.....	19

ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2018 20

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	22
NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES.....	25
NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES.....	25
NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT.....	25
NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE.....	26
NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE.....	27
NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	29
NOTE 8 : IMMOBILISATIONS.....	31
NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION.....	31
NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	32
NOTE 11 : DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE.....	33
NOTE 12 : COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION.....	34
NOTE 13 : PROVISIONS.....	35
NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES.....	35
NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES.....	36
NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME.....	37
NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES.....	37
NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE.....	37
NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES.....	38
NOTE 20 : COMMISSIONS.....	38
NOTE 21 : GAINS OU PERTES.....	39
NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE.....	39
NOTE 23 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION.....	39
NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES.....	39
NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	40
NOTE 26 : COUT DU RISQUE.....	40
NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES.....	40
NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	40
NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	40
NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE.....	41

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT**D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018..... 44**

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	44
1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	44
2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.....	45
3. LES PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX.....	49
4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	50
5. ACTIONNARIAT – PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE.....	50

DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE**..... 55****RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION****FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2018..... 56**

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LA SITUATION DE CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi et à nos statuts, nous vous avons réunis en Assemblée générale pour vous rendre compte de notre activité au cours de l'année écoulée et pour soumettre à votre approbation les comptes sociaux annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ainsi que l'affectation du résultat que nous vous proposons.

I. OBJET SOCIAL

AXA Bank Europe Société de Crédit Foncier (ci-après également dénommée la « SCF ») est une société de crédit foncier régie par les articles L. 515-13 et suivants et R. 515-2 et suivants du Code Monétaire et Financier. Elle est une filiale d'AXA Bank Belgium, qui a pour but d'émettre des obligations foncières pour assurer des besoins de refinancement long terme pour AXA Bank Belgium et AXA Banque (France) (activité clôturée durant le 1^{er} trimestre 2019).

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt
- ainsi que toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Pour financer son activité, AXA Bank Europe SCF émet des obligations foncières (Covered Bonds) bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-14 du Code Monétaire et Financier dans le cadre d'un programme d'émission, dont le montant maximum est actuellement fixé à 9 milliards d'euros.

Pour rappel, le 15 décembre 2017, AXA Bank Europe SCF a acquis un portefeuille de crédits hypothécaires originés par AXA Bank Belgium pour un montant de 5.555.000 K€. Un processus de rechargement mensuel est en place pour maintenir ce portefeuille à un niveau presque constant.

AXA Bank Europe SCF a aussi la possibilité d'octroyer des prêts sécurisés. Ce type d'actif n'a pas encore été utilisé à la date de ce rapport.

Depuis 2014, AXA Bank Europe SCF a acquis des billets à ordre hypothécaire (FPN ou BOH) émis par AXA Banque (France) et inscrits au bilan en date du 31 décembre 2018 pour un montant de 500.000 K€. Ces billets à ordre sont garantis par des crédits hypothécaires résidentiels émis par AXA Banque (France) eux-mêmes garantis par la caution de Crédit Logement. La taille du portefeuille de prêts en garantie excède le nominal du billet à ordre. AXA Bank Europe SCF finance l'achat du billet à ordre en émettant éventuellement des

obligations foncières. Selon le principe de surdimensionnement, le montant nominal des billets à ordre est supérieur au montant nominal des obligations foncières émises pour financer ceux-ci.

AXA Bank Europe SCF a actuellement émis 5.000.000 K€ d'obligations foncières. La liste des obligations foncières en cours au 31 décembre 2018 est reprise dans tableau ci-dessous :

EXISTING - OFs Series								
ISIN	Series	MT_OUTSTANDI	ISSUE_DT	MATURITY	CPN_TYP	CPN	RETAINED	Remaining Mty
FR0010957670	CB_1	750.000.000	05/11/2010	05/11/2020	FIXED	3,500		1,8
FR0011322668	CB_7	500.000.000	20/09/2012	20/09/2019	FIXED	1,875		0,7
FR0013141058	CB_10	750.000.000	23/03/2016	23/03/2023	FIXED	0,375		4,2
FR0013233236	CB_13	250.000.000	26/01/2017	26/01/2032	FIXED	1,250		13,1
FR0013242302	CB_14	1.000.000.000	14/03/2017	14/03/2022	FIXED	0,125		3,2
FR0013246659	CB_15	250.000.000	23/03/2017	23/03/2024	FIXED	0,605	ABF	5,2
FR0013251923	CB_20	250.000.000	19/04/2017	19/04/2037	FLOATING	E3+65	ABB	18,3
FR0013329224	CB_21	750.000.000	18/04/2018	18/04/2025	FIXED	0,500		6,3
FR0013329216	CB_22	500.000.000	18/04/2018	18/04/2033	FIXED	1,375		14,3

Ces obligations sont pour 4.500.000 K€ placées auprès d'investisseurs institutionnels. Certaines séries ont été retenues par AXA Bank Belgium ou AXA Banque.

II. ACTIVITES DE LA PERIODE

La première partie de 2018 a été très active en termes d'opérations financières. Un résumé de ces opérations est repris ci-dessous.

Comme décidé par le Conseil d'administration en sa séance du 13 décembre 2017, le capital social de la Société a été augmenté le 22 mars 2018 de 20.000 K€ pour être porté à 131.095 K€.

Le 18 avril 2018, AXA Bank Europe SCF a :

1. émis des Covered Bonds, placés auprès de différents investisseurs :
 - a. série CB21 pour un montant nominal de 750.000 K€ avec un coupon fixe de 0.5% pour une durée de 7 ans,
 - b. série CB22 pour un montant nominal de 500.000 K€ avec un coupon fixe de 1.375% pour une durée de 15 ans.
2. rappelé les notes relatives aux séries 12, 17, 18 et 19 pour un montant nominal de 1.250.000 K€.
3. ajusté les swaps de couverture pour garder le risque de taux à un niveau similaire.
4. ajusté la maturité des term loans qui financent le niveau de sur-collatéralisation.

Le 23 mai 2018, AXA Bank Europe SCF a acquis un billet à ordre de 240.000 K€ à un taux fixe de -0.10% pour une durée de 9 mois pour diminuer le coût de ses liquidités. L'émetteur de ce billet à ordre est AXA Banque (France). A cette occasion, un nantissement en cash a été réalisé pour gérer le risque de concentration.

En juin 2018, AXA Bank Europe SCF a prolongé le nantissement des titres existants et effectué par AXA Banque.

Bien que la 2ème partie de l'année ait été orientée sur la mise en place de processus de contrôle interne

respectant la méthodologie définie au niveau AXA S.A, la société a aussi diminué la taille de son bilan en dénouant de manière anticipée (le 08 octobre et le 07 novembre) 2 opérations conclues avec AXA Banque. Ces opérations ont permis le remboursement de 2 séries d'obligations foncières pour 650.000 K€ en contrepartie de 2 Billets à Ordre Hypothécaires et d'acter une diminution proportionnelle des titres nantis.

III. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : BILAN

Le total de bilan s'élève à 6.252.119 K€ au 31 décembre 2018 en diminution de 9% par rapport au 31 décembre 2017.

1. ACTIF

Le principal poste de l'actif, « emplois clientèles », représente 5.490.053 K€. Il correspond à l'évolution du portefeuille de crédits immobiliers rachetés à AXA Bank Belgium en décembre 2017 avant rechargement au 1^{er} janvier 2019. Il est stable par rapport au 31 décembre 2017 (-0.3%).

Le second poste en importance de l'actif est le « portefeuille titres », qui correspond aux billets à ordre garantis par des créances émises par AXA Banque (France) pour 500.000 K€ (plus intérêts courus non échus pour 1.913 K€). Malgré l'opération de mai 2018 pour 240.000 K€, ce poste est en diminution de 470.000 K€ vu les opérations du 4^{ème} trimestre décrites ci-dessus. Il est appelé à disparaître totalement en 2019.

Le poste de l'interbancaire s'élève à 202.173 K€. Il intègre le cash reçu au titre du collatéral sur les swaps BNPP pour un montant de 44.921 K€.

Les comptes de régularisation d'un montant total de 55.328 K€ sont notamment composés pour 20.280 K€ des primes d'émission et frais d'émission des obligations foncières non amortis et pour 35.048 K€ d'intérêts courus sur swaps.

2. PASSIF

Les dettes représentées par un titre « obligations foncières » (« Covered Bonds ») représentent 5.000.000 K€ (plus 21.689 K€ d'intérêts courus non échus) soit 80% du passif, c'est-à-dire à un niveau similaire à celui du 31 décembre 2017.

Les dettes envers les établissements de crédit (AXA Bank Belgium exclusivement) représentent 877.500 K€ en nominal et 2.590 K€ d'intérêts courus non échus. Elles ont été souscrites pour des durées identiques aux obligations foncières inscrites au bilan et sont principalement basées sur un taux Euribor 3 mois plus une marge.

Le total des fonds propres et quasi fonds propres est de 284.927 K€ (4,55% du passif) dont 131.095 K€ de capital social et 125.000 K€ de dettes profondément subordonnées (AT1).

Le résultat net comptable s'élève à 6.750 K€, en ligne avec les attentes.

IV. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : HORS BILAN

En 2018, la Société a payé 0,12% pour la commission de réservation sur la ligne de liquidité octroyée par AXA Bank Belgium. Le montant de cette ligne est revu trimestriellement sur base du pied de bilan au dernier jour du trimestre précédent. Le montant de cette ligne s'élève à 1.040.792 K€ au 31 décembre 2018, c'est-à-dire 15% du pied de bilan au 30 septembre 2018 d'AXA Bank Europe SCF soit équivalent à la consommation de liquidité réglementaire que ce contrat induit pour AXA Bank Belgium.

Les prêts immobiliers à la clientèle de détail sont garantis principalement par des hypothèques pour un montant de 6.571.075 K€.

Les billets à ordre achetés par AXA Bank Europe SCF sont garantis par AXA Banque par des crédits hypothécaires résidentiels pour un montant de 586.510 K€ (en ligne avec la baisse du volume des billets à ordre hypothécaires) et par des titres pour un montant de 19.731 K€ ainsi que 40.000 K€ en cash.

Pour couvrir son risque de taux, AXA Bank Europe SCF possède des swaps de taux pour un nominal de 8.807.500 K€ dont un SWAP de 750.000 K€ avec BNPP, seule contrepartie autre qu'AXA Bank Belgium.

V. PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX : COMPTE DE RESULTAT

Vu la restructuration du bilan à fin décembre 2017, une comparaison avec les résultats de 2017 n'est pas pertinente. La dynamique du compte de résultat a été profondément revue depuis cette date.

Le produit net bancaire (PNB) de l'exercice comptable s'élève à 17.970 K€. Pour rappel, ce montant était de 21.667 K€ lors de l'exercice précédent.

Les revenus sont composés essentiellement de :

- 131.870 K€ d'intérêts perçus sur les prêts hypothécaires,
- 84.694 K€ pour les montants reçus sur les swaps de taux,
- 9.220 K€ de revenus des titres d'investissements.

Les charges financières proviennent pour

- 135.673 K€ de montants payés sur les swaps de taux
- 61.092 K€ d'intérêts payés sur les obligations foncières,
- 3.921 K€ d'intérêts sur les emprunts à terme
- 4.152 K€ de rémunération du capital AT1
- 1.082 K€ d'intérêts débiteurs liés à gestion des comptes courants
- 1.821 K€ de commissions principalement ligne de liquidité et rémunération des nantissements AXA Banque.

La perte sur le risque crédit est de 1.142 K€ en ligne avec les attentes.

Le résultat brut d'exploitation est de 10.557 K€ après déduction de 7.392 K€ de frais généraux ainsi que de dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations. Ces frais généraux sont principalement constitués du coût de la gestion du portefeuille de crédits logements prestés par AXA Bank Belgium, du coût relatif aux prestations de service d'AXA Banque et AXA Bank Belgium et d'honoraires commissaires aux

comptes, contrôleur spécifique et frais juridiques liés à la vie sociale.

Après prise en compte d'un impôt sur les sociétés de 2.665 K€, le résultat net de l'exercice s'élève à 6.750 K€.

VI. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le report à nouveau dans les comptes au 31 décembre 2018, avant affectation du résultat, présente un solde créditeur de 25.781 K€.

Le résultat net de l'exercice 2018 s'élève à 6.750 K€ contre 12.203 K€ pour l'exercice précédent.

Nous vous proposons d'affecter le résultat comme suit :

- 338 K€ au titre de la réserve légale obligatoire
- 6.412 K€ de report à nouveau

Pour rappel, il a été distribué les dividendes décrits ci-dessous au titre des trois derniers exercices :

Exercice	2015	2016	2017
Nombre d'actions	11 109 250	11 109 250	11 109 250
Dividendes nets / actions	0,28	0	0
Avoir Fiscal	Néant	Néant	Néant
Dividendes avec abattement	Néant	Néant	Néant
Dividendes sans abattement	Néant	Néant	Néant
Revenu global	Néant	Néant	Néant

VII. DELAIS DE PAIEMENT

La décomposition des dettes à l'égard des fournisseurs au 31 décembre 2018 comparée à la situation du 31 décembre 2017 se ventile comme suit :

(montants TTC)	Sans retard	Factures ayant connu un retard de paiement (1) au 31/12/2018				Total	Total
		1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 90 jours		
Nombre de factures concernées	12	-	2	-	1	3	15
Montant des factures concernées	5 856 815	-	36 000	-	34 406	70 406	5 927 222
% sur montant des factures reçues en 2018	61,71%	0,00%	0,38%	0,00%	0,36%	0,74%	9,40%
Nombre des factures exclues (litige)	1	-	2	-	1	3	4
Montant restant dû sur factures exclues (litige)	20 511	-	36 000	-	34 406	70 406	90 917

(1) Retard de paiement calculé sur la base du délai contractuel

VIII. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société n'a eu aucune activité en matière de recherche et développement.

IX. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à l'article L.513-2 IV du Code Monétaire et Financier, AXA Bank Europe SCF ne détient aucune participation.

X. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE

Aucun autre évènement postérieur à la clôture et, susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2018, n'est intervenu depuis la date de clôture.

XI. EVOLUTIONS PREVISIBLES ET PERSPECTIVES D'AVENIR

En 2019, en dehors de la liquidation de l'exposition sur AXA Banque, AXA Bank Europe SCF ne prévoit pas de changement majeur et prévoit de poursuivre les émissions d'obligations foncières à minima pour remplacer les échéances prévues.

XII. RATIOS PRUDENTIELS

1. RATIO DE COUVERTURE

En sa qualité de société de crédit foncier, AXA Bank Europe SCF est tenue de respecter des ratios prudentiels spécifiques rendant compte du niveau de sécurité de ses émissions privilégiées. Ces éléments sont validés au minimum chaque trimestre par le Contrôleur spécifique et transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution («ACPR»).

AXA Bank Europe SCF est tenue de mesurer le ratio de couverture qui correspond au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées. Celui-ci doit être en permanence supérieur à 105%, conformément à l'article R513-8 du Code Monétaire et Financier créé par le Décret n°2011-205 du 23 février 2011 – art I et modifié par le Décret n° 2014-526 du 23 mai 2014 – art. I. La pondération a pour effet de limiter la prise en compte de certains actifs ne présentant pas le meilleur niveau de sécurité. De même sont déduits de l'actif, la partie des prêts dont la quotité de financement dépasse le seuil réglementaire les rendant éligibles au financement par dette privilégiée.

Au 31 décembre 2018, les actifs de couverture s'élèvent à 5.923.441 K€ (avant pondération). Compte tenu d'un encours de dettes privilégiées de 5.077.993 K€, le ratio de couverture s'établit à **116,65%**.

La Société vérifie également le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment, au 31 décembre 2018 :

- le montant des prêts cautionnés est égal à 586.509 K€, en dessous de la limite légale de 35% du bilan ;

- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 3,14% du nominal des ressources privilégiées, soit inférieur à la limite légale de 15% du montant nominal des obligations foncières et autres ressources privilégiées.

2. AUTRES RATIOS PRUDENTIELS

Par ailleurs, AXA Bank Europe SCF a présenté durant l'année 2018 des ratios d'observation de liquidité largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire.

XIII. GESTION DES RISQUES

La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est conforme aux exigences de la CRR-CRD IV qui requiert que les banques disposent d'un cadre d'appétit aux risques et d'un processus d'adéquation de leurs capitaux à ces risques (ICAAP). La gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF est sous-traitée au département de gestion des risques d'AXA Bank Belgium et vise à protéger AXA Bank Europe SCF en matière de solvabilité, de liquidité, de risque de taux, de risque de crédit et de risque opérationnel. Ces objectifs, ainsi que les processus de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF sont décrits dans une charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF qui a été présentée au comité d'audit.

Cette charte de gestion des risques repose sur une cartographie des grandes catégories de risques applicables aux banques en général. Celle-ci distingue les risques qui sont significatifs dans le cadre des activités d'AXA Bank Europe SCF de ceux qui le sont moins.

La cartographie des risques d'AXA Bank Europe SCF opère aussi une distinction entre les risques qui sont atténués par des processus de gestion des risques ainsi que par du capital et/ou des limites quantifiées d'appétit aux risques, de ceux qui sont atténués uniquement par des processus de gestion des risques.

Enfin, la charte de gestion des risques d'AXA Bank Europe SCF détaille la gouvernance, l'ensemble des mesures prises pour gérer les risques d'AXA Bank Europe SCF, les limites en place ainsi que les processus de reporting et d'alerte en cas de dépassement de celles-ci. Vu l'augmentation de capital lors du 1er trimestre 2018, aucun dépassement de limite n'a été observé aux dates de clôture trimestrielle en 2018.

Comme défini dans la gouvernance de la société, l'appétit aux risques doit être revu annuellement. Les limites de risque à appliquer en 2019 ont été validées par le Comité des risques et d'audit de Septembre 2018.

XIV. OPERATIONS DE COUVERTURE DU RISQUE DE TAUX

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif de son bilan des prêts hypothécaires (rechargés mensuellement) ainsi que des billets à ordre hypothécaires. Le financement de ces actifs est assuré principalement par des obligations foncières complétées par des emprunts de surdimensionnement (OC term loans) et du capital.

Afin de s'assurer que le risque de taux demeure contenu, ce risque inhérent à ces opérations est couvert presque entièrement par un portefeuille de swaps : « par-par asset swaps » pour couvrir les emprunts hypothécaires et « receiver swaps » pour couvrir certains passifs à taux fixe.

La gestion du risque de taux est soutenue par un outil informatique (QRM) de mesure du risque de taux au départ des caractéristiques des actifs et passifs d'AXA Bank Europe SCF. Cet outil est également utilisé pour la gestion du risque de taux d'AXA Bank Belgium et est d'ailleurs piloté par les équipes de gestion du risque de taux de cette dernière.

XV. ANALYSE DU RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TAUX

Le risque de liquidité est limité pour AXA Bank Europe SCF car elle est financée par des covered bonds à long-terme. De plus, la société possède aussi des liquidités pour couvrir ses besoins opérationnels.

L'actif d'AXA Bank Europe SCF (après l'application des par-par swaps décrits ci-dessus) bénéficie de revenus à taux variables indexés sur l'Euribor 3 mois majorés d'un spread et de revenus à taux fixes.

Le passif est constitué entre autres d'obligations foncières à taux fixe. En considérant des swaps qui transforment éventuellement les coûts fixes des covered bonds en coûts variables indexés sur l'Euribor 3 mois, le coût moyen du passif est inférieur au coût moyen de l'actif ; ce qui génère un spread positif résiduel reste au sein de la société.

La partie du programme de covered bonds adossée aux billets à ordre hypothécaires est caractérisée par un ensemble de contrats à taux fixes qui, par nature, ne comportent pas de risque de taux.

Par la nature de ses actifs et passifs, AXA Bank Europe SCF n'est exposée qu'à un risque de taux limité.

Une déclaration d'appétit a été validée par le comité d'audit de septembre 2018. Elle comporte une formalisation de son appétit limité à 5% des fonds propres pour le risque de taux d'intérêt (choc de 100 bps) et définit, pour le risque de liquidité, des contraintes plus sévères que les contraintes réglementaires.

XVI. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE ACHETE A AXA BANK BELGIUM

AXA Bank Europe SCF a acheté un portefeuille de créances hypothécaires à AXA Bank Belgium. Un processus de rechargement mensuel est prévu pour garder cet actif constant.

Les prêts hypothécaires achetés par la société ont été choisis afin d'être conformes aux dispositions légales prévues pour un refinancement par obligations foncières. Ils ont également été sélectionnés sur base de critères financiers stricts afin de garantir au mieux la pérennité de la structure financière.

A fin décembre 2018, sur un portefeuille de 65.427 crédits:

- 94,72% des crédits n'ont pas de retard de paiement et 99,35% des crédits ont moins de 30 jours de retard de paiement.
- 107 crédits ont actuellement plus de 90 jours de retard ou sont en remédiation et représentent un capital restant dû de 11.941 K€. 24 crédits pour un capital restant dû de 2.846 K€ sont en recouvrement judiciaire.
- De plus, 298 crédits pour un montant restant dû total de 32.018 K€ sont en 'forbearance'. Certains de ces crédits peuvent par ailleurs être en remédiation ou recouvrement amiable.

Le montant des provisions inscrites au bilan pour le risque de crédit est de 1.343 K€ et la perte sur l'exercice 2018 est 1.142 K€.

Les statistiques des crédits sous-jacents sont notamment une «Current Loan to Current Value» moyenne de 55,91% et un ratio moyen charge/revenu de 34,65%.

Le rechargement mensuel est basé sur un amortissement naturel et un taux de prépaiement historique, le montant attendu lors du prochain rechargement mensuel du portefeuille. En moyenne, il est de l'ordre de 70.000 K€ par mois.

A la fin de la période, la quotité de financement de ces crédits par obligations foncières est de 92,79%.

Des statistiques plus détaillées sont reprises dans les rapports trimestriels sur la qualité des actifs publiés et disponibles sur le site internet: <https://www.axabank.be/fr/a-propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/covered-bonds>.

XVII. ANALYSE DU RISQUE DE CREDIT SUR LE PORTEFEUILLE RECU EN GARANTIE D'AXA BANQUE

AXA Bank Europe SCF possède des billets à ordre hypothécaire émis par AXA Banque France avec les caractéristiques suivantes :

- Emission en mars 2017 pour un montant de 260.000 K€ pour une durée de 7 ans ;
- Emission en mai 2018 pour un montant de 240.000 K€ pour une durée de 9 mois.

La bonne performance du portefeuille sous-jacent est garantie par le fait que les créances avec 30 jours de retard sont contractuellement éliminées du portefeuille mobilisé et remplacées par des créances performantes.

XVIII. ANALYSE DU RISQUE DE CONCENTRATION

Sur le plan économique, en raison de la nature granulaire des expositions sous-jacentes au billet à ordre à l'actif de la Société, AXA Bank Europe SCF n'est pas exposée au risque de concentration sur l'émetteur (AXA Banque). Le portefeuille des créances immobilières est par nature diversifié.

Sur le plan réglementaire, l'exposition sur le billet à ordre est exonérée à 90% (conformément à l'article 2.4. de l'arrêté du 23/12/2013). Cette exposition est réduite à 0 grâce au montant des nantissements (titres & cash) mis en garantie par AXA Banque au profit de la SCF.

L'exposition provenant des swaps conclus entre AXA Bank Europe SCF et BNP Paribas est totalement couverte par une garantie en cash (hormis les légers écarts pouvant subsister en raison du délai entre la valorisation du swap et le versement du cash), la Société n'est donc pas exposée au risque de concentration sur BNP Paribas.

L'exposition de la Société sur sa maison-mère n'est pas soumise à la réglementation relative au risque de concentration.

XIX. CONSEIL D'ADMINISTRATION

À la suite de la démission par Monsieur Emmanuel Vercoestre de ses fonctions de Directeur Général de la Société dans le but de respecter la réglementation bancaire et de mettre fin à la dérogation accordée par le superviseur, le Conseil a décidé de séparer les fonctions de président du Conseil d'administration et de Directeur Général. En sa séance du 20 juin 2018, il a nommé Monsieur Philippe Colpin en qualité de Directeur Général, Monsieur Vercoestre conservant ses fonctions d'administrateur et de président du Conseil d'administration.

A la même réunion du Conseil du 20 juin 2018, Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs ont démissionné de leurs mandats d'administrateur mais conservent en revanche leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués. Ils ne seront pas remplacés au sein du Conseil. Dorénavant, Monsieur Medhi Bribech représente AXA SA au sein du conseil en lieu et place de Monsieur Nicolas Benhamou-Rondeau, qui a quitté le groupe AXA.

Le Conseil a nommé le 20 juin 2018 Monsieur Emmanuel Vercoestre, Madame Marie-Cécile Plessix et AXA SA comme membres du Comité des comptes et du Comité des nominations nouvellement constitués, qui auront donc une composition similaire à celle du Comité des risques et d'audit.

Lors de son conseil du 07 décembre, bien qu'il n'y ait pas de salarié au sein de la Société, il a été décidé de créer un comité des rémunérations afin de répondre à une remarque du législateur.

En date du 31 décembre 2018, Madame Françoise Gilles a remis sa démission du conseil d'administration.

De plus amples informations sont reprises dans le 'Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise'.

Les administrateurs, le président du Conseil d'administration, le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration, le président du Conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions.

XX. DELEGATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale mixte du 24 avril 2018 a renouvelé les délégations au Conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 M€ et pour une durée de 26 mois à compter de cette date. Ces délégations n'ont pas été utilisées à ce jour et devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2020.

XXI. JETONS DE PRESENCE

Lors de l'Assemblée générale du 24 avril 2018, la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du Conseil d'administration a été adoptée.

XXII. INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

AXA Bank Europe SCF est soumise à la loi Grenelle II qui requiert de publier et de faire vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales sur les 42 thématiques définies par la loi. La gestion d'AXA Bank Europe SCF a été intégralement confiée aux services d'AXA Bank Belgium et d'AXA Banque (France) dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture des services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion. Ainsi, AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres et s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

AXA Bank Europe SCF ne dispose pas de locaux ni de moyens en propre. Ceci implique que les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux sont entièrement sous le contrôle du Groupe AXA et sont présentés dans son propre rapport de gestion. Aucune information n'est présente dans le rapport de gestion d'AXA Bank Europe SCF.

Dans le cadre de son nouveau plan stratégique visant à « offrir à la société les moyens de vivre une vie meilleure », le Groupe AXA se doit d'être toujours plus exemplaire en matière de responsabilité d'entreprise et de développement durable. Pour ce faire, AXA a défini un plan d'action en matière de Responsabilité d'Entreprise de 5 ans. AXA va s'appuyer sur trois grands programmes de transformation afin de nouer des partenariats innovants et de co-crée avec la Société Civile en matière de stratégie, de produits et de services. Cette transformation interne va s'accompagner d'engagements externes très concrets visant à établir des partenariats pour « des vies meilleures » en ayant un impact positif dans 3 domaines clés : l'environnement, la Société et nos clients.

Les informations sociales, environnementales et sociétales pour le groupe AXA sont disponibles sur le site www.axa.com.

XXIII. ANNEXES

Au présent rapport est joint le document suivant :

- Annexe : le tableau faisant apparaître les résultats de la Société depuis sa constitution, conformément à l'article R.225-102-1 du code de commerce.
-

Tableau faisant apparaître les résultats de la société depuis sa constitution conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce :

Nature des indications (en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
I. Capital en fin d'exercice							
Capital social	111 095	111 095	111 095	111 095	111 095	111 095	131 095
Nombre d'actions émises	11 109 520	11 109 520	11 109 520	11 109 520	11 109 520	11 109 520	13 109 520
Nombre d'obligations convertibles en actions							
II. Opérations et résultats de l'exercice							
Chiffre d'affaires hors taxes	141 255	140 189	145 406	139 473	127 955	133 772	225 784
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	5 240	7 612	4 861	5 497	22 408	16 991	9 436
Impôt sur les bénéfices	- 1 387	- 2 702	- 1 832	- 2 159	- 7 559	- 4 780	- 2 665
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	3 788	4 852	2 972	3 287	14 844	12 203	6 750
Montant des bénéfices distribués	3 332	4 665	2 777	3 111	-	-	-
III. Résultats par action							
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provis	0,35	0,44	0,27	0,30	1,34	1,10	0,52
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,34	0,44	0,27	0,30	1,34	1,10	0,51
Dividende attribué à chaque action*	0,30	0,42	0,25	0,28	-	-	-
IV. Personnel							
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exer	-	-	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (S.S., oeuvres sociales)	-	-	-	-	-	-	-

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2018

I. BILAN

1. ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Caisse, Banques Centrales	564	211 916
Effets publics et valeurs assimilées	-	-
Créances sur les établissements de crédit	201 609	154 747
<i>A vue</i>	201 609	154 747
<i>A terme</i>	-	0
Créances sur la clientèle	5 490 053	5 506 794
<i>Créances commerciales</i>	-	-
<i>Autres concours à la clientèle</i>	5 486 964	5 504 304
<i>Valeurs non imputées</i>	3 088	2 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	501 913	975 517
Actions et autres titres à revenu variable	-	-
Prêts Subordonnés	-	-
Participations et autres titres détenus à long terme	-	-
Parts dans les entreprises liées	-	-
Crédit-bail et location avec option d'achat	-	-
Location simple	-	-
Immobilisations incorporelles	70	7
Immobilisations corporelles	-	-
Capital souscrit non versé	-	-
Actions propres	-	-
Comptes de négociation et de règlement	-	-
Autres actifs	2 582	3 189
Comptes de régularisation	55 328	30 420
Total de l'Actif	6 252 119	6 882 591

2. PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Banques Centrales, CCP	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	880 090	877 843
<i>A vue</i>	-	-
<i>A terme</i>	880 090	877 843
Comptes créditeurs de la clientèle	-	-
Autres sommes dues à la clientèle	391	332
Dettes représentées par un titre	5 021 689	5 666 770
<i>Obligations</i>	5 021 689	5 666 770
<i>Autres dettes</i>	-	-
Autres passifs	50 940	67 675
Comptes de régularisation	7 330	5 047
Comptes de négociation et de règlement		
Provisions pour risques et charges	-	-
Dettes subordonnées	125 957	125 954
Fonds pour risques bancaires généraux		
Capitaux propres		
Capital souscrit	131 095	111 095
Primes d'émission, de fusion	-	-
Réserves	2 094	1 484
Report à nouveau (+/-)	25 781	14 189
Résultat de l'exercice (+/-)	6 750	12 203
Résultat en Instance d'affectation (+/-)	-	-
Total du Passif	6 252 119	6 882 591

II. HORS-BILAN

<i>Engagements donnés</i> (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissement de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties	-	-
Garanties d'ordre de la clientèle	-	-
Engagements sur titres		
Titres à recevoir	-	-

<i>Engagements reçus</i> (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissement de crédit	1 040 792	1 053 458
Engagements reçus de la clientèle	-	-
Engagements de Garantie		
Cautions, avals et autres garanties reçues d'ets de crédit	690 820	1 284 284
Garanties reçues de la clientèle	6 571 075	6 224 662
Engagements sur titres		
Titres à livrer	-	-

<i>Engagements sur instruments financiers à terme</i> (en milliers d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Engagements sur instruments financiers à terme		
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	8 807 500	8 807 500
Opérations sur instruments de cours de change	-	-
Opérations sur autres instruments	-	-
Autres engagements		
Engagements donnés	-	-
Engagements reçus	-	-
Engagements douteux		
	-	-

III. COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
Intérêts et produits assimilés		225 784		133 772
Intérêts et charges assimilés	-	205 920	-	90 006
Revenus des titres à revenu variable		-		-
Commissions (produits)		309		22
Commissions (charges)	-	1 818	-	22 215
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de négociation		-		-
Gains ou Pertes sur Opérations des portefeuilles de placement et assimilées		-		-
Autres produits d'exploitation Bancaire		0		382
Autres charges d'exploitation bancaire	-	384	-	289
PRODUIT NET BANCAIRE		17 970		21 667
Produits et charges d'exploitation	-	7 392	-	4 948
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	-	21	-	8
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 557		16 711
Coût du risque	-	1 142	-	201
RESULTAT D'EXPLOITATION		9 415		16 509
Gains ou Pertes sur actifs immobilisés		-		-
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		9 415		16 509
Résultat exceptionnel		-		473
Impôt sur les bénéfices	-	2 665	-	4 780
Dotations/Reprises de FRBG et Provisions réglementés		-		-
RESULTAT NET		6 750		12 203

ANNEXES SOCIALES AU 31 DECEMBRE 2018

Liste des annexes sociales au 31 décembre 2018 :

Note 1 : Faits marquants, principes et méthodes comptables

Note 2 : Effets publics et assimilés

Note 3 : Caisses et banques centrales

Note 4 : Créances sur les établissements de crédit

Note 5 : Créances sur la clientèle

Note 5.1 : Portefeuille de créances sur la clientèle

Note 5.2 : Crédits à l'habitat ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 6 : Obligations et autres titres à revenu fixe

Note 6.1 : Portefeuille titres

Note 6.2 : Ventilation des titres

Note 6.3 : Obligations et autres titres à revenu fixe ventilés par échéance (valeur nette comptable)

Note 7 : Opérations avec les parties liées

Note 7.1 : Prêts subordonnés

Note 7.2 : Parts dans les entreprises liées

Note 7.3 : Opérations avec les entreprises liées

Note 7.4 : Participations et autres titres détenus à long terme

Note 7.5 : Appartenance à un groupe

Note 8 : Immobilisations

Note 9 : Comptes de négociation, autres actifs et comptes de régularisation

Note 10 : Banques centrales, dettes envers les établissements de crédit, comptes créditeurs de la clientèle

Note 10.1 : Banques centrales

Note 10.2 : Dettes envers les établissements de crédit

Note 10.3 : Comptes créditeurs de la clientèle

Note 11 : Dettes représentées par un titre

Note 11.1 : Dettes représentées par un titre

Note 11.2 : Durée résiduelle des dettes

Note 12 : Comptes de négociations, autres passifs et comptes de régularisation

Note 13 : Provisions

Note 14 : Dettes subordonnées

Note 15 : Capitaux propres

Note 15.1 : Capitaux propres

Note 15.2 : Décomposition du capital social

Note 15.3 : Variations des capitaux propres

Note 16 : Instruments financiers à terme

Note 17 : Intérêts et produits assimilés

Note 18 : Revenus des titres à revenu variable

Note 19 : Intérêts et charges assimilées

Note 20 : Commissions

Note 21 : Gains ou pertes

Note 21.1 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuilles de négociation

Note 21.2 : Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de placement et assimilés

Note 22 : Autres produits et charges d'exploitation bancaire

Note 23 : Charges générales d'exploitation

Note 24 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles

Note 25 : Honoraires des commissaires aux comptes

Note 26 : Coût du risque

Note 27 : Gains ou pertes sur actifs immobilisés

Note 28 : Résultat exceptionnel

Note 29 : Impôts sur les bénéfices

Note 30 : Tableaux de flux de trésorerie

NOTE 1 : FAITS MARQUANTS, PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les sociétés de crédit foncier sont des établissements de crédit, agréés en qualité de société financière par le comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Les comptes individuels d'AXA Bank Europe SCF sont présentés conformément aux dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-07 du 26 novembre 2014, relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

La Société a pour objet exclusif, tant en France qu'à l'étranger, l'exercice des activités et opérations définies ci-après :

- Opérations de crédit et opérations assimilées dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier et dans la limite de l'agrément de la Société ;
- Opérations de financement dans les conditions prévues par la réglementation sur les sociétés de crédit foncier au moyen de l'émission d'obligations foncières ou de tout autre emprunt ;
- Et toute activité connexe expressément autorisée par les textes sur les sociétés de crédit foncier, pour les besoins de la réalisation de son objet social exclusif.

Faits marquants

Au cours du premier semestre 2018, AXA Bank Europe SCF a augmenté son capital à hauteur 20 M€ en mars 2018. Elle a également procédé en avril au remboursement des séries 12, 17, 18 et 19 de Covered Bonds pour un total de 1.250.000 K€ remplacées par deux nouvelles émissions pour respectivement 750.000 K€ (série 21) et 500.000 K€ (série 22). Elle a acheté au mois de mai un nouveau billet à ordre émis par AXA Banque pour un nominal de 240.000 K€ (maturité 9 mois).

En juin 2018, AXA Bank Europe SCF a prolongé le nantissement existant des titres effectué par AXA Banque.

La taille de son bilan a été diminuée par le

remboursement de deux séries d'obligations foncières pour 650.000 K€ en contrepartie de deux billets à ordre hypothécaires ainsi qu'une diminution proportionnelle des titres nantis.

Eléments de l'actif

Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle :

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances, y compris les créances subordonnées détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit ou assimilés, à l'exception de celles qui sont matérialisées par un titre, les valeurs reçues en pension, quel que soit le support de l'opération, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes débiteurs de la clientèle et autres crédits.

Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus et non échus.

Les crédits sont transférés en créances douteuses dès lors qu'ils présentent un risque de non recouvrement. Ces prêts font l'objet de dépréciations en intérêts et capital, après prise en compte des garanties reçues.

La classification en douteuse d'une créance entraîne celle de l'ensemble des encours et engagements relatifs à ce débiteur dans cette même catégorie.

Lorsque toutes les voies de recours par voies judiciaires et/ou amiable ont été épuisées et confirment ainsi le caractère irrécouvrable d'une créance, cette dernière fait l'objet d'un enregistrement en perte.

Les intérêts courus sont enregistrés périodiquement sur les créances saines. Les intérêts sur créances douteuses ne sont enregistrés en compte de résultat qu'au moment de leur encaissement.

Les garanties reçues au titre de crédits accordés sont enregistrées et évaluées en comptabilité à la date d'enregistrement du contrat de crédit.

Provisionnement des encours de la clientèle :

Les créances affectées dans la catégorie « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective en ce qui concerne les prêts et créances sur la clientèle.

Les créances sont dépréciées lorsqu'il existe, après la mise en place du prêt, un ou plusieurs indices objectifs de dépréciation, dont l'impact sur les flux de trésorerie futurs peut être mesuré de manière fiable.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance). Ces encours font l'objet d'une dépréciation sur base collective.

Titres d'investissement :

Les titres dits à revenu fixe (notamment les obligations, les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables) sont comptabilisés en « Titres d'investissement » lorsqu'il existe l'intention de les conserver durablement, jusqu'à leur échéance. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'un amortissement selon la méthode actuarielle, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultat. Au bilan, la valeur comptable des titres est ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont enregistrés à leur date d'acquisition pour leur prix d'acquisition, (frais exclus ou inclus sur option, possibilité d'amortissement suivant la méthode TIE (taux d'intérêt effectif) et intérêts courus exclus.

Les intérêts afférents à ces titres sont comptabilisés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles font l'objet d'un amortissement, selon le mode linéaire, d'une durée de 5 ans pour les frais d'établissement et d'une durée de 1 an pour les logiciels et licences.

Comptes de régularisation :

Les primes d'émission, les primes de remboursement des obligations foncières ont un caractère de complément de rémunération et sont amorties selon la méthode du TIE (taux d'intérêt effectif) sur la durée de vie des titres concernés. Les frais liés à l'émission sont amortis suivant la même méthode.

Remarque : si la prime d'émission est supérieure à 10 % du montant de l'émission, fiscalement c'est un amortissement actuariel qui est requis et comptablement, il est admis de pouvoir amortir la prime suivant le même principe.

Le net des produits à recevoir et des charges à payer sur swap est aussi comptabilisé en comptes de régularisation.

Eléments du passif

Dettes envers les établissements de crédit :

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Dettes représentées par un titre :

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support. Pour financer son

activité, AXA Bank Europe SCF a émis des obligations foncières. Les obligations foncières émises ont fait l'objet d'une notation par l'agence de notation Moody's.

Les émissions sont enregistrées pour leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées.

Instruments financiers à terme de taux :

AXA Bank Europe SCF détient à l'actif un portefeuille de prêts immobiliers auprès d'AXA Bank Belgium.

Relativement à ces créances, AXA Bank Europe SCF perçoit un taux fixe ou variable basé sur l'OLO (Obligation linéaire, bonds émis par l'état belge). AXA Bank SCF couvre les variations de taux d'intérêt liées à ce portefeuille de créances par des contrats de swaps dits 'Yield Maintenance Swaps'. Dans le cadre de ces contrats, ABE SCF paye mensuellement les intérêts et autres revenus provenant de ce portefeuille en échange d'un taux variable indexé sur l'indice Euribor 3 mois assorti d'une marge définie au contrat.

Au passif, ABE SCF émet des obligations foncières, « covered bonds » qui:

- d'une part, servent un taux fixe et sont alors couvertes par des contrats de swaps de taux d'intérêt dans lequel AXA Bank Europe SCF reçoit du taux fixe et verse un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe. Le notionnel du contrat de swap pour une série d'obligations foncières déterminée sera égal au notionnel de cette série d'obligations foncières jusqu'à leur maturité. Comptablement, ces swaps de taux sont des Dérivés de couverture.

- d'autre part, servent un taux variable de type Euribor 3 mois plus une marge fixe.

Impôts sur les Sociétés :

En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 28% sur la fraction des bénéfices n'excédant pas 500 K€ puis de 33 1/3% (taux de droit commun) au-delà. Les plus-values à long terme (hors plus-values sur les Sociétés à prépondérance immobilière) sont exonérées depuis le 1er janvier 2007, sous réserve de l'application d'une quote-part de frais et charges. Les plus et moins-values réalisées sur les titres en portefeuille sont soumises au régime d'imposition de droit commun, soit 33 1/3 %, excepté celles réalisées sur les titres de participation qui bénéficient du régime des plus-values à long terme.

Une contribution de 3,3% a été instituée sur les résultats des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2000. AXA Bank Europe SCF a tenu compte de ces contributions pour déterminer l'impôt courant dû au titre de chacune de ces périodes.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif.

AXA Bank Europe SCF est intégrée fiscalement dans le groupe d'intégration fiscal de sa mère AXA.

Engagements sociaux :

AXA Bank Europe SCF n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion, AXA Bank Belgium SCF s'appuie, sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque.

NOTE 2 : EFFETS PUBLICS ET ASSIMILES

Néant.

NOTE 3 : CAISSES ET BANQUES CENTRALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Caisse	-	-
Banque de France	564	211 916
Total	564	211 916

NOTE 4 : CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
A vue	201 609	154 747
Comptes ordinaires Débiteurs	201 609	154 747
Créances rattachées	-	-
A terme	-	0
Prêts JJ	-	-
Comptes et prêts	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	0
Dettes rattachées sur titres reçus en PL	-	-
Créances rattachées	-	-
Total	201 609	154 747

NOTE 5 : CREANCES SUR LA CLIENTELE**NOTE 5.1 : PORTEFEUILLE DE CREANCES SUR LA CLIENTELE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Crédits à l'habitat	5 485 152	5 504 304
Prêts immobiliers	5 479 462	5 498 437
Créances rattachées sur prêts immobiliers	5 690	5 867
Créances douteuses	1 813	-
Créances douteuses sur Prêts hypothécaires	3 156	-
Provisions sur créances douteuses sur Prêts hypothécaires	-	1 344
Créances rattachées sur créances douteuses	-	-
Valeurs non imputées	3 088	2 490
Autres somme dues	3 088	2 490
Total	5 490 053	5 506 794

NOTE 5.2 : CREDITS A L'HABITAT VENTILES PAR ECHANCE (VALEUR NETTE COMPTABLE)

<i>(en milliers d'euros)</i>	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	2018	2017
Crédits à l'habitat	121	2 563	112 168	5 366 422	5 690	5 486 964	5 504 304
Total crédits à l'habitat	121	2 563	112 168	5 366 422	5 690	5 486 964	5 504 304

NOTE 6 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE**NOTE 6.1 : PORTEFEUILLE TITRES**

	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de participation et activité de portefeuille	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Obligations et autres titres à revenu fixe (1)			500 000		500 000	970 000
Actions et autres titres à revenu variable					-	-
Participations et activité de portefeuille						
Créances rattachées			1 913		1 913	5 517
Total portefeuille titres	-	-	501 913	-	501 913	975 517

(1) Hors créances rattachées

NOTE 6.2 : VENTILATION DES TITRES

	Cotés Valeur brute	Non cotés Valeur brute	Valeur brute comptable	Dépréciation s	Valeur nette comptable	Prix de rembourse ment	Emis en France (valeur nette)	Emis à l'étranger (valeur nette)	Emis par des organismes publics	Emis par d'autres émetteurs
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Titres de placement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPCVM de capitalisation										
OPCVM de distribution										
Titres de créances négociables										
Autres titres										
Créances rattachées										
Titres d'investissement	501 913	-	501 913	-	501 913	501 913	501 913	-	-	501 913
Billets à ordre	500 000		500 000		500 000	500 000	500 000	-	-	500 000
Créances rattachées	1 913		1 913		1 913	1 913	1 913	-	-	1 913
Participations et activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de participation										
Créances rattachées										
Total	501 913	-	501 913	-	501 913	501 913	501 913	-	-	501 913

NOTE 6.3 : OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE VENTILES PAR ECHEANCES (VALEUR NETTE COMPTABLE)

	Échéance < 3 mois	Échéance de 3 mois à 1 an	Échéance de 1 à 5 ans	Échéance de plus de 5 ans	Créances rattachées	31/12/2018	31/12/2017
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Titres de placement	-	-	-	-	-	-	-
Autres titres							
Titres d'investissement	240 000	-	-	260 000	1 913	501 913	975 517
Billets à ordre	240 000	-	-	260 000	1 913	501 913	975 517

NOTE 7 : OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES**NOTE 7.1 : PRETS SUBORDONNES**

Néant.

NOTE 7.2 : PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Néant.

NOTE 7.3 : OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES**BILAN**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2018
CREANCES			
Caisse, Banques Centrales	-	564	564
Créances sur les établissements de crédit	201 265	344	201 609
<i>A vue</i>	201 265	344	201 609
<i>A terme</i>	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	5 490 053	5 490 053
Billet à ordre	501 913	-	501 913
Total des emplois	703 178	5 490 960	6 194 138
DETTES			
Dettes sur les établissements de crédit	880 090	-	880 090
<i>A vue</i>	-	-	-
<i>A terme</i>	880 090	-	880 090
Dettes sur la clientèle	-	391	391
Dettes représentées par un titre	501 335	4 520 354	5 021 689
Dettes subordonnées	125 957	-	125 957
Total des ressources	1 507 382	4 520 745	6 028 127

HORS-BILAN

(en milliers d'euros)	Opérations avec les entreprises liées	Autres opérations	31/12/2018
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagement de financement			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement de garantie			
En faveur d'établissements de crédit			
En faveur de la clientèle			
Engagement sur titres			
Total des engagements donnés			
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagement de financement			
Reçus d'établissements de crédit	1 040 792	-	1 040 792
Reçus de la clientèle	1 040 792	-	1 040 792
	-	-	-
Engagement de garantie			
Reçus d'établissements de crédit	646 241	6 615 655	7 261 895
Reçus de la clientèle	646 241	44 580	690 820
		6 571 075	6 571 075
Engagement sur titres			
Total des engagements reçus			
	1 687 033	6 615 655	8 302 688
ENGAGEMENTS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME			
Opérations sur instruments de taux d'intérêt	8 057 500	750 000	8 807 500
Total engagements sur instruments financiers à terme	8 057 500	750 000	8 807 500

Axa Bank Europe SCF n'a conclu aucune transaction significative avec des parties liées à des conditions anormales de marché pour l'exercice arrêté au 31.12.2018.

NOTE 7.4 : PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME

Néant.

NOTE 7.5 : APPARTENANCE A UN GROUPE

	Nom	Siège	SIREN	Site
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus grand dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA SA	25, avenue Matignon, 75008 Paris France	572 093 920	https://www.axa.com/fr/investisseurs/rapports-annuels-et-semestriels
Entreprise qui établit les états financiers consolidés de l'ensemble d'entreprises le plus petit dont AXA Bank Europe SCF fait partie en tant que filiale	AXA Bank Belgium	Place du Trône, 11000 Bruxelles	-	https://www.axabank.be/fr/propos-axa-banque/investor-relations-and-financial-information/financial-publications

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisitions	Cessions et mises au rebut	Transfert	Valeur brute au 31/12/18	Amortissements dépréciations	Valeur nette au 31/12/18
Immobilisations incorporelles	365	84			449	379	70
Immobilisations corporelles	-				-	-	-
Total de l'actif immobilisé	365	84	-	-	449	379	70

NOTE 9 : COMPTES DE NEGOCIATION, AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes de négociation	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes des règlements relatifs aux opérations sur titres ouvert chez les sociétés de Bourse	-	-
Autres actifs	2 582	3 189
Dépôt de garanties versées pour le compte propre	-	-
Autres débiteurs divers	2 582	3 189
Créances rattachées	-	-
Comptes de régularisation actif	55 328	30 420
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement hors bilan sur titres de transaction	-	-
Pertes à étaler	-	-
Charges constatées d'avance	-	0
Charges à répartir	20 280	15 546
Autres Produits à recevoir	-	-
Produits à recevoir sur swap	35 048	14 875
Comptes de régularisation divers	-	-
Total	57 910	33 610

NOTE 10 : BANQUES CENTRALES, DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT, COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

NOTE 10.1 : BANQUES CENTRALES

Néant.

NOTE 10.2 : DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
A vue	-	-
Comptes ordinaires Crédeurs	-	-
Dettes rattachées	-	-
Emprunts JJ	-	-
A terme	880 090	877 843
Comptes et emprunts	877 500	877 500
Dettes rattachées	2 590	343
Autres sommes dues	-	-
Total	880 090	877 843

NOTE 10.3 : COMPTES CREDITEURS A LA CLIENTELE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs non imputées	391	332
Autres somme dues à la clientèle	391	332
Total	391	332

NOTE 11 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**NOTE 11.1 : DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Obligations foncières	5 021 689	5 666 770
Obligations	5 000 000	5 650 000
Dettes rattachées	21 689	16 770
Autres dettes	-	-
Opérations sur titres	-	-
Total	5 021 689	5 666 770

NOTE 11.2 : DUREE RESIDUELLE DES DETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Échéance < 3 mois	Échéance entre 3 mois et 1 an	Échéance entre 1 et 5 ans	Échéance > 5 ans	Dettes rattachées	2018	2017
Emprunts Obligataires							
Covered bonds	-	500 000	2 500 000	2 000 000	21 689	5 021 689	5 666 770
Emprunts à terme	-	135 000	425 000	317 500	2 590	880 090	877 843
Autres dettes représentées par un titre							
Opérations sur titres							
Total	-	635 000	2 925 000	2 317 500	24 279	5 901 779	6 544 612

NOTE 12: COMPTES DE NEGOCIATIONS, AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Comptes de négociation	-	-
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les établissements de crédit	-	-
Comptes des règlements relatifs aux opérations sur titres ouverts chez les sociétés de Bourse	-	-
Autres passifs	50 940	67 675
Primes sur instruments conditionnels vendus	-	-
Dettes sur titres de transaction empruntés	-	-
Dettes rattachées sur les intérêts de prêts et emprunts	-	-
Fournisseurs	5 927	3 900
Dettes sociales & fiscales	433	365
Impôts sur les sociétés	-	-
Autres dépôts de garantie reçus	44 580	63 410
Autres créditeurs	-	-
Comptes de régularisation passif	7 330	5 047
Comptes d'ajustement sur instruments financiers à terme	-	-
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors bilan	-	-
Gains à étaler	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
Charges à payer divers	959	1 022
Charges à payer dettes fiscales	196	243
Charges à payer swap	6 176	3 782
Autres compte de régularisation	-	-
Total	58 271	72 722

NOTE 13 : PROVISIONS

Néant.

NOTE 14 : DETTES SUBORDONNEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
A durée déterminée	-	-
A durée indéterminée	125 000	125 000
Dettes rattachées	957	954
Total	125 957	125 954

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES**NOTE 15.1 : CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	131 095	111 095
Prime d'émission	-	-
Réserve légale	2 094	1 484
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	25 781	14 189
Résultat de l'exercice	6 750	12 203
Résultat en instance d'approbation	-	-
Total	165 721	138 971

NOTE 15.2 : DECOMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Capital social	131 095	111 095
Nombres d'actions :		
- totalement libérées	13 109 520	11 109 520
- non libérées		
Valeur nominale de l'action en euros	10	10

NOTE 15.3 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital social	Primes	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat	Total
A l'ouverture	111 095	-	1 484	-	14 189	12 203	138 971
Dividendes versés au cours de l'exercice							
Augmentation de capital							
Affectation du résultat de l'exercice antérieur			610		11 593	- 12 203	-
Autres mouvements	20 000						20 000
Résultat de l'exercice						6 750	6 750
A la clôture	131 095	-	2 094	-	25 781	6 750	165 721

NOTE 16 : INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Etablissements de crédit OCDE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant notionnel gré à gré	Juste valeur	Créances rattachées
Swaps taux d'intérêt macro couverture	3 250 000	59 825	12 678
Swaps taux yield	5 557 500	-	16 194
Total opérations fermes	8 807 500	59 825	28 872

Montant notionnel gré à gré selon durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	< à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Swaps taux d'intérêt macro couverture	500 000	2 500 000	250 000
Swaps taux yield	585 000	2 925 000	2 047 500
Total opérations fermes	500 000	5 425 000	2 297 500

NOTE 17 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements de crédit	84 694	55 585
Comptes ordinaires débiteurs	-	417
Comptes et prêts à terme	-	-
Produits divers d'intérêts	84 694	55 168
Swap micro couverture	-	-
Prêts subordonnés à terme	-	-
Opérations avec la clientèle	131 870	11 280
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur crédits à l'habitat	131 870	11 280
Opérations sur titres	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	9 220	66 906
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	9 220	66 906
Produits sur dettes constituées par des titres	-	-
Autres produits sur dettes constituées par des titres	-	-
Total	225 784	133 772

NOTE 18 : REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE

Néant.

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Opérations avec les établissements de crédit	- 144 828	- 30 281
Comptes ordinaires créditeurs	- 1 082	- 759
Comptes et emprunts à terme	- 3 921	- 10 574
Charges divers d'intérêts	- 135 673	- 17 965
Pensions livrées	-	- 28
Emprunts subordonnés	- 4 152	- 954
Commissions	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts sur les comptes courants	-	-
Intérêts sur prêts et emprunts à terme	-	-
Opérations sur titres	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	- 61 092	- 59 725
Titres de placement	-	-
Titres d'investissement	-	-
Charges sur dettes constituées par des titres	- 61 092	- 59 725
Autres charges sur dettes constituées par des titres	-	-
Commissions	-	-
Autres intérêts et charges assimilées	-	-
Charges sur engagements de financement	-	-
Total	- 205 920	- 90 006

NOTE 20 : COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Produits de commission	309	22
Commissions	309	22
Charges de commission	- 1 818	- 22 215
Commissions de réservation ligne de crédit	- 1 245	- 5 333
Commissions Royal Street	-	- 16 882
Commissions titres/cash nantis	- 573	-
Commissions nettes	- 1 509	- 22 192

NOTE 21 : GAINS OU PERTES**NOTE 21.1 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLE DE NEGOCIATION**

Néant.

NOTE 21.2 : GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DE PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILEES

Néant.

NOTE 22 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
Autres produits d'exploitation bancaire		0		382
Produits divers d'exploitation bancaire		0		382
Autres charges d'exploitation bancaire	-	384	-	289
Charges divers d'exploitation bancaire	-	384	-	289
Total	-	384		93

NOTE 23 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
Impôts et taxes	-	273	-	482
Contribution sociale de Solidarité des sociétés (C3S)	-	273	-	482
Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)				
Services extérieurs	-	7 178	-	4 467
Autres services extérieurs	-	7 178	-	4 467
Autres Produits		59		1
Total	-	7 392	-	4 948

NOTE 24 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018		31/12/2017	
Dotations aux amortissements et aux provisions		-		-
Immobilisations corporelles		-		-
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	21	-	8
Immobilisations incorporelles	-	21	-	8
Total	-	21	-	8

NOTE 25 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	PWC		MAZARS	
	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2018	31/12/2017
Audit				
Commissariat aux comptes, certification	26	19	25	19
Services autres que Certification des Comptes	21	16	45	-
Total	47	35	70	19

NOTE 26 : COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Dotations aux provisions pour créances douteuses	- 1 487	- 201
Reprises aux provisions pour créances douteuses	344	-
Pertes couvertes par des provisions	-	-
Pertes non couvertes par des provisions	-	-
Récupération sur créances amorties	-	-
Dotations aux dépréciations des titres	-	-
Reprises aux dépréciations des titres	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Reprises aux provisions pour risques et charges	-	-
Total	- 1 142	- 201

NOTE 27 : GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant.

NOTE 28 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Néant.

NOTE 29 : IMPOTS SUR LES BENEFICES

<i>(en euros)</i>	31/12/2018	31/12/2017
Impôts	- 2 665	- 4 780
Total	- 2 665	- 4 780

NOTE 30 : TABLEAUX DE FLUX DE TRESORERIE

Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	31/12/2018	31/12/2017
Résultat courant avant Impôts	9 415 348,54	16 982 847,11
Dotations nettes aux amortissements	20 810,89	8 085,06
Variation des provisions sur écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des provisions sur placements et actifs corporels	1 142 149,45	201 424,04
Variation de la juste valeur des placements et instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat	0,00	0,00
Dotations / (Reprises) nettes des autres provisions	0,00	0,00
Résultat des entreprises consolidées par mise en équivalence	0,00	0,00
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt mais sans impact sur les flux de trésorerie	1 162 960,34	209 509,10
Plus ou moins-values nettes réalisées	1 555 218,07	8 315 825,19
Charges liées aux dettes de financement	4 151 618,05	954 041,67
Réintégration / Déduction des montants inclus dans le résultat courant avant impôt pour reclassement en tant qu'opération d'investissement ou de financement	5 706 836,12	9 269 866,86
Dividendes comptabilisés en résultat sur l'exercice	0,00	0,00
Revenus financiers comptabilisés en résultat sur l'exercice	-226 092 871,07	-134 649 644,67
Charges financières comptabilisées en résultat sur l'exercice	202 416 004,22	103 239 653,46
Réintégration / Déduction des montants comptabilisés sur une base accrétive et devant être pris en compte sur la base des flux de trésorerie	-23 676 866,85	-31 409 991,21
Dividendes et acomptes sur dividendes encaissés	0,00	0,00
Revenus financiers encaissés	211 818 449,78	158 870 667,80
Charge d'intérêts payés (hors intérêts sur la dette de financement, dettes à durée indéterminée, appels de marges et autres dettes)	-195 445 580,18	-125 451 528,04
Variation nette des activités opérationnelles bancaires	-189 099 848,88	118 429 089,97
Variation des créances et dettes courantes	0,00	0,00
Impact sur la trésorerie relatif aux autres actifs et passifs	1 960 018,14	-1 371 762,02
Impôts décaissés	-2 099 624,58	-13 215 386,58

Autres transactions relatives aux opérations courantes avec impact sur la trésorerie et autres ajustements de transactions sans impact sur la trésorerie	0,00	0,00
Flux de trésorerie relatifs aux activités opérationnelles non inclus dans le résultat courant avant impôt	-172 866 585,72	137 261 081,13
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-180 258 307,57	132 313 312,99

Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement		
Flux de trésorerie liés aux variations de périmètre	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux cessions et remboursements de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux achats et émissions de placements	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux acquisition et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-84 000,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux dettes et créances collatérales relatives aux opérations de prêts de titres et assimilés	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-84 000,00	0,00

Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		
Emissions d'instruments de capital	20 000 000,00	125 000 000,00
Remboursements d'instruments de capital	0,00	0,00
Opérations sur titres d'autocontrôle	0,00	0,00
Dividendes payés	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-954 041,67	954 041,67
Gains et pertes de contrôle	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés aux transactions avec les actionnaires	19 045 958,33	125 954 041,67
Trésorerie générée par les émissions de dettes financières	0,00	0,00
Trésorerie affectée aux remboursements de dettes financières	0,00	0,00
Intérêts payés sur dettes de financement	-3 194 368,05	-954 041,67
Impact net des dérivés relatifs aux dettes de financement	0,00	0,00
Flux de trésorerie liés au financement du Groupe	-3 194 368,05	-954 041,67
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	15 851 590,28	125 000 000,00

Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00

Trésorerie et équivalent de trésorerie au 1er Janvier	366 663 388,74	109 350 075,75
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles	-180 258 307,57	132 313 312,99
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement	-84 000,00	0,00
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	15 851 590,28	125 000 000,00
Flux de trésorerie nets provenant des abandons d'activités	0,00	0,00
Interco et comptes de liaison	0,00	0,00
Effet des variations de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Effet des changements de méthode de consolidation	0,00	0,00
Effet net des variations de change et des reclassements sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	0,00	0,00
Trésorerie et équivalent de trésorerie au 31 décembre	202 172 671,45	366 663 388,74

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter, en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration en sa réunion du 27 mars 2019.

CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

La Société est un établissement de crédit spécialisé disposant du statut de société de crédit foncier. Régie par les articles L.513-2 et suivants du Code monétaire et financier, elle a été constituée en août 2010, sous forme de société anonyme et a clôturé le 31 décembre 2018 son neuvième exercice social.

1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 15 des statuts de la Société, le conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus.

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration était composé de trois membres personnes physiques et de deux personnes morales, tous liés au Groupe AXA:

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, Président ;
- Monsieur Philippe COLPIN ;
- Madame Marie-Cécile PLESSIX ;
- AXA Banque S.A. (représentée par Monsieur Bruno CHARLIN) et
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Medhi BRIBECH).

Modifications intervenues dans sa composition au cours de l'exercice 2018 :

L'assemblée générale mixte de la Société du 24 avril 2018 a décidé de ratifier la cooptation par le conseil d'administration lors de sa séance du 19 septembre 2017 de AXA Banque S.A. comme administrateur, en remplacement de Monsieur Geert Roosen, administrateur démissionnaire, et ce pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se prononcera en 2019 sur les comptes annuels de l'exercice 2018. La même assemblée générale a renouvelé les mandats de Monsieur Emmanuel Ramé et de AXA S.A (représentée par Monsieur Mehdi Bribech) pour une durée de trois ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2020.

Lors de sa séance du 20 juin 2018, le conseil d'administration a accepté différents changements dans la gouvernance de la Société :

- Pour mettre fin, dans les délais, à la dérogation accordée par la Banque Centrale Européenne, le conseil d'administration a décidé de séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général et a constaté la démission de Monsieur Emmanuel Vercoustre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, ce dernier conservant cependant ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration. Le conseil d'administration a nommé Monsieur Philippe Colpin en qualité de Directeur Général avec effet immédiat. Le conseil d'administration a décidé de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Philippe Colpin au titre de son mandat de Directeur Général.
- En vue de se conformer aux standards du groupe AXA (Group Standard Handbook), le conseil d'administration a pris acte de la démission de Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs de leurs mandats d'administrateur prenant effet à l'issue du dit Conseil, étant entendu que Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs conservent leurs fonctions de Directeurs Généraux Délégués.
- Le conseil a décidé de ne pas nommer de nouveaux administrateurs en remplacement des membres démissionnaires.

Madame Françoise Gilles a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 31 décembre 2018. Le conseil d'administration a pris acte de cette démission lors de sa réunion du 27 mars 2019 et a décidé de ne pas nommer d'administrateur en remplacement du membre démissionnaire.

Au 31 décembre 2018, AXA Bank Europe SCF dispose de trois dirigeants responsables, Monsieur Philippe Colpin, Directeur Général et membre du conseil d'administration ainsi que Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs, Directeurs Généraux Délégués.

En cours de vie sociale, les administrateurs sont nommés ou renouvelés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et peuvent être renouvelés à tout moment.

Le tableau indiquant l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux figure en annexe 1 au présent rapport.

2. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

a. Le conseil d'administration

Conformément à l'article 17 des statuts de la Société, le conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre et aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur la convocation de son Président.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil d'administration par tous moyens, même verbalement.

Pour la validité des délibérations, la présence effective de la moitié au moins des administrateurs est nécessaire. Conformément aux dispositions du règlement intérieur du conseil, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication permettant l'identification des participants et garantissant leur participation effective, conformément à la réglementation en vigueur, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Cette possibilité de participation par visioconférence ou d'autres moyens de télécommunication n'est pas applicable pour l'arrêté des comptes annuels, des comptes consolidés et l'établissement du rapport sur la gestion de la Société.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. La voix du président de séance est prépondérante.

Conformément à l'article 18 des statuts de la Société, le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle les affaires qui la concernent.

En outre, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

L'agrément des cessions d'actions aux tiers ainsi que les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration.

Le conseil d'administration assume les missions mises à la charge de l'organe délibérant dans le règlement n°97-02 du 21 février 1997 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le conseil d'administration a qualité pour décider ou autoriser l'émission, sur les marchés réglementés ou non réglementés ou hors marché, d'obligations foncières ou d'autres instruments financiers équivalents émis sur le fondement de droits étrangers ainsi que la souscription d'emprunts (privilégiés ou non privilégiés).

Au cours de l'exercice 2018, le conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises ;

- le 22 mars
- le 20 juin
- le 21 septembre
- le 7 décembre ; sur convocation de son Président.

Le cabinet Cailliau Dedouit et Associés, Contrôleur Spécifique, a la possibilité de participer à chacune de ces réunions. Lors de ses réunions de 2018, le conseil d'administration a attaché une importance particulière à l'optimisation et à la documentation des processus suite à la transformation de l'actif du bilan en décembre 2017 (remplacement des RMBS émis par Royal Street à l'actif du bilan de la Société par l'achat de prêts immobiliers originés par AXA Bank Belgium) et à l'adaptation de la gouvernance. Par ailleurs, il a pris connaissance du rapport annuel du contrôleur spécifique.

Délégation en matière d'augmentation de capital :

- En sa séance du 13 décembre 2017, le conseil d'administration avait décidé d'utiliser cette délégation et d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 20 millions euros, portant ainsi le capital social de 111.095.200 euros à 131.095.200 euros, par émission de 2.000.000 d'actions ordinaires de 10 euros de valeur nominale chacune souscrites au pair et libérées intégralement à la souscription, et ce avec maintien du droit préférentiel de souscription. AXA Bank Belgium a souscrit l'intégralité de cette augmentation de capital qui a été constatée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2018. Le conseil d'administration a établi un rapport complémentaire sur cette augmentation de capital à l'attention de l'assemblée générale mixte du 24 avril 2018.
- L'assemblée générale mixte du 24 avril 2018 a renouvelé les délégations conférées par l'assemblée générale du 20 mai 2016 au conseil d'administration pour procéder à une ou plusieurs augmentations de capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes - à hauteur de 40 millions d'euros et pour une durée de 26 mois à compter du 24 avril 2018.

En annexe 2 figure le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital. Ces délégations devront le cas échéant être renouvelées à l'occasion de l'assemblée générale de 2020.

Conventions visées à l'article L225-38 du Code de commerce :

Les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce sont relatées dans l'annexe 3 au présent rapport.

b. Comités

Le conseil d'administration est assisté de comités spécialisés. En sa séance du 22 mars 2018, le conseil d'administration a décidé de constituer un Comité des Comptes conformément à l'article L823-19 du Code de Commerce et de scinder les attributions du Comité des Risques et d'Audit en celles qui continueront à être assumées par ce dernier Comité (contrôle des risques et contrôles permanent, périodique et de conformité) et celles qui seront assumées par le Comité des Comptes (contrôles des comptes annuels et semi-annuels). Par ailleurs le conseil d'administration a constitué lors de cette même séance un Comité des Nominations. Enfin, lors de sa réunion du 7 décembre 2018, le conseil d'administration a constitué un Comité des Rémunérations à la demande du Régulateur, même si la Société n'emploie pas de personnel et même si aucun mandat n'est rémunéré actuellement.

Les dirigeants responsables sont assistés par un Comité des engagements pour la prise de décisions relatives à la gestion de l'actif et du passif de la Société et par un Comité de gestion, étant entendu que les dirigeants responsables conservent l'entière responsabilité des décisions prises.

La Charte régissant le fonctionnement du conseil d'administration et des Comités spécialisés a été mise à jour courant de l'exercice 2018.

Le conseil d'administration a été régulièrement informé, durant l'exercice, des délibérations de ces Comités ainsi que de leurs décisions.

- Comité des risques et d'audit

Au 31 décembre 2018, le Comité des Risques et d'Audit est composé de :

- Madame Marie-Cécile PLESSIX, présidente,
- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE.
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2018 :

Monsieur BRIBECH a remplacé Monsieur BENHAMOU RONDEAU, qui a quitté le groupe.

Activités du Comité des Risques et d'Audit durant l'exercice 2018 :

Au cours de l'exercice 2018, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni semestriellement et a pris connaissance des travaux du contrôle périodique, du contrôle permanent, du contrôle spécifique, du contrôle de conformité et du contrôle de risques. Il a aussi défini un cadre annuel d'appétit aux risques.

- Comité des comptes

Au 31 décembre 2018, le Comité des Comptes est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Comptes durant l'exercice 2018 :

Ce Comité a été créé le 22 mars 2018 pour assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières conformément à l'article L823-19 du Code de Commerce. Ces missions étaient dévolues auparavant au Comité des Risques et d'Audit.

Activités du Comité des Comptes durant l'exercice 2018 :

Au cours de l'exercice 2018, le Comité des Risques et d'Audit s'est réuni semestriellement et a examiné les comptes annuels et le rapport annuel 2017 ainsi que les comptes semi-annuels de la Société au 30/06/2018. Il a aussi pris connaissance des résultats des travaux d'audit menés par les Commissaires aux Comptes.

- Comité des nominations

Au 31 décembre 2018, le Comité des Nominations est composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Nominations durant l'exercice 2018 :

Vu que la taille du bilan de la Société a dépassé les 5 milliards d'euros au cours de l'exercice 2017, ce Comité a été créé le 22 mars 2018.

Activités du Comité des Nominations durant l'exercice 2018 :

Au cours de l'exercice 2018, le comité s'est réuni le 20 juin pour acter les nominations et les démissions dans les organes de direction.

- Comité des rémunérations

Au 31 décembre 2018, le Comité des Rémunérations était composé de :

- Monsieur Emmanuel VERCOUSTRE, président
- Madame Marie-Cécile PLESSIX,
- AXA S.A. (représentée par Monsieur Mehdi BRIBECH).

Modification de la composition du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2018 :

Il a été créé par décision du conseil d'administration le 7 décembre 2018.

Activités du Comité des Rémunérations durant l'exercice 2018 :

La 1ère réunion de ce comité aura lieu en 2019.

- Comité des engagements

Au 31 décembre 2018 le Comité des engagements était composé de :

- Monsieur Jean-Louis STOEFS, Président ;
- Monsieur Alain DE NEEF;
- Monsieur Emmanuel RAME;
- Monsieur Christophe CROMBEZ ;

- Monsieur Herbert VANLOMMEL ;
 - Monsieur Philippe COLPIN.
- Monsieur Alain WAUTHIER en assure le secrétariat.

Le Comité des engagements s'est réuni chaque mois et ses travaux sont concentrés essentiellement sur :

- La surveillance du marché
- Le suivi des résultats financiers
- La gestion des indicateurs prudentiels et de gestion ALM.

A partir de 2019, la fréquence de réunion du Comité des engagements sera au minimum trimestrielle.

- Comité de gestion

Au 31 décembre 2018 le comité de gestion était composé de :

- Monsieur Philippe COLPIN, Président et secrétaire ;
- Monsieur Jean-Louis STOEFS;
- Monsieur Emmanuel RAME;
- Monsieur Christophe CROMBEZ ;
- Monsieur Herbert VANLOMMEL ;
- Monsieur Alain DE NEEF.

Le comité de gestion se réunit de manière régulière et ses travaux sont concentrés essentiellement sur :

- La gestion journalière de la société y compris l'évolution du résultat comptable ;
- La gestion des différentes émissions et projets au sein de la Société.

c. Directeur général – Directeurs généraux délégués

Le directeur général et les directeurs généraux délégués sont investis à l'égard des tiers des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite toutefois de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Pour mettre fin, dans les délais, à la dérogation accordée par la Banque Centrale Européenne, le conseil d'administration a décidé de séparer les fonctions de président du conseil d'administration et de Directeur Général et a constaté la démission de Monsieur Emmanuel Vercoustre de ses fonctions de Directeur Général de la Société, ce dernier conservant cependant ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration. Le conseil d'administration a nommé Monsieur Philippe Colpin en qualité de Directeur Général.

En plus du Directeur Général, la Société dispose de deux autres dirigeants responsables, Messieurs Emmanuel Ramé et Jean-Louis Stoefs, Directeurs Généraux Délégués.

3. LES PRINCIPES ET REGLES DE REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les administrateurs, le président du conseil d'administration le directeur général et les directeurs généraux délégués ne perçoivent aucune rémunération au titre de leurs mandats respectifs. Toutefois, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués ont droit, sur justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions et dans l'intérêt de la Société. En outre, il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le président du conseil, le directeur général ainsi que les directeurs généraux délégués, s'ils cessent leurs fonctions. L'assemblée générale du 24 avril 2018 a adopté la résolution de ne pas allouer de jetons de présence aux membres du conseil d'administration.

4. CODE DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Il est précisé que la Société ne compte que deux actionnaires, AXA Bank Belgium et AXA Banque (voir ci-après), ce qui conduit naturellement à adapter au cas de la Société certaines règles classiques de gouvernance, lesquelles sont destinées avant tout aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, ce qui n'est pas le cas de la Société.

Compte tenu des caractéristiques propres de la Société, il n'est pas apparu nécessaire de se référer à un code de gouvernement d'entreprise (notamment au code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008), étant précisé que la Société s'est attachée à appliquer néanmoins les principes classiques de bonne gouvernance lorsque l'application de ces derniers fait sens compte tenu des spécificités de la Société.

5. ACTIONNARIAT – PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

À la suite de l'augmentation de capital de 20.000.000 euros en date du 22 mars 2018, la Société est détenue par :

- AXA Bank Belgium (précédemment dénommée AXA Bank Europe) : 13 109 519 actions
- AXA Banque : 1 action

Toute cession de titres donnant accès au capital ou aux droits de vote de la Société à un tiers est uniquement soumise à l'agrément préalable du conseil d'administration. En outre, chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales et il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

L'assemblée générale extraordinaire est la seule habilitée à modifier les statuts de la Société.

Les modalités de participation des actionnaires de la Société à l'assemblée générale sont prévues dans le cadre de l'article 25 des statuts, étant précisé, à toutes fins utiles, que l'intégralité des actions de la Société est inscrite sous la forme nominative (pur ou administré).

Actionnariat des salariés :

La Société n'est pas dotée de moyens humains propres. Dans le cadre d'une convention d'externalisation et de fourniture de services ainsi que dans le cadre d'une convention de gestion (renouvelée en décembre 2017), elle s'appuie sur le personnel de son actionnaire de référence AXA Bank Belgium et sur le personnel d'AXA Banque pour exécuter et contrôler ses activités.

En conséquence, il n'existe aucune participation des salariés au capital social.

* * * * *

ANNEXES /

Au présent rapport sont joints les documents suivants :

- ANNEXE 1** Le tableau indiquant la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux
- ANNEXE 2** Le tableau indiquant l'ensemble des délégations en matière d'augmentation de capital
- ANNEXE 3** Liste des conventions visées à l'article L.225-102-1 dernier alinéa du Code de commerce

ANNEXE 1 / TABLEAU INDIQUANT LA LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES SOCIAUX (SUR LES TERRITOIRES FRANÇAIS ET ETRANGERS)

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR CHACUN DES MANDATAIRES AU 31 DECEMBRE 2018

EMMANUEL VERCOUSTRE

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Président	AXA Bank Europe SCF	
Membre du conseil de surveillance / Administrateur	AXA Banque (représentant d'AXA Bank Belgium)	ISDA (association)
Membre du comité de direction et administrateur	AXA Bank Belgium	

MARIE-CECILE PLESSIX

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Présidente du directoire	AXA Banque	
Administrateur	AXA Bank Belgium AXA Bank Europe SCF	
Directeur Général	AXA Banque Financement	
Président	Société Immobilière Carnot 203	
Membre du Conseil de Surveillance		Drouot Estate

PHILIPPE COLPIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur / Directeur Général	AXA Bank Europe SCF	
Président		La MuerSer ASBL

AXA SA / MEDHI BRIDECH

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur	AXA Bank Europe SCF	

AXA BANQUE / BRUNO CHARLIN

Fonctions et mandats	Au sein du Groupe AXA	Hors du Groupe AXA
Administrateur	AXA Bank Europe SCF	

ANNEXE 2 / TABLEAU INDIQUANT L'ENSEMBLE DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Type de délégation	Date de l'assemblée Générale	Contenu de la délégation	Plafond	Délégation en cours de validité ou utilisée
Augmentation de capital (maintien du DPS)	AGM 24 avril 2018	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital social de la Société immédiatement par émission d'actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription.	40.000.000 euros	La délégation conférée par l'AGM du 24 avril 2018 a une durée de 26 mois.
Augmentation de capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM 24 avril 2018	Délégation au Conseil d'administration des pouvoirs nécessaires en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi de ces deux procédés.	40.000.000 euros	Cette délégation a été conférée pour une durée de 26 mois à compter du AGM 24 avril 2018

ANNEXE 3 / CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE, SAUF LORSQU'ELLES SONT DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPERATIONS COURANTES ET CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES, ENTRE, D'UNE PART ET SELON LE CAS, L'UN DES MEMBRES DU DIRECTOIRE OU DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, LE DIRECTEUR GENERAL, L'UN DES DIRECTEURS GENERAUX DELEGUES, L'UN DES ADMINISTRATEURS OU L'UN DES ACTIONNAIRES DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10 % DE LA SOCIETE ET, D'AUTRE PART, UNE AUTRE SOCIETE DONT CETTE DERNIERE POSSEDE, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, PLUS DE LA MOITIE DU CAPITAL.

Pas de nouvelles conventions en 2018.

DECLARATION EN VERTU DE L'ARTICLE 3(2)(C) DE LA LOI TRANSPARENCE

Je soussigné, Emmanuel Ramé, Directeur General Adjoint agissant en vertu de l'article 20.2 des statuts d'AXA Bank Europe SCF (la « Société »), déclare, qu'à ma connaissance, les états financiers établis conformément au corps de normes comptables applicables donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société, et que le rapport de gestion présente fidèlement l'évolution et les résultats de la Société, de la situation de celle-ci et des principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Fait à Paris, le

Emmanuel Ramé



Directeur Général Adjoint
AXA BANK EUROPE SCF
Société de Crédit Foncier

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION FINANCIERE ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2018

AXA BANK EUROPE SCF

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 61 RUE DE VILLIERS - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE A CONSEIL D'ADMINISTRATION

CAPITAL DE 2 510 460 EUROS - RCS Nanterre B 672 006 483

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61, RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE 784 824 153

AXA BANK EUROPE SCF

Société anonyme au capital de 131 095 200 €

Siège social : 203 - 205 rue Carnot 94138 Fontenay-sous-Bois Cedex

R.C.S : Créteil 525 010 880

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

MAZARS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXA Bank Europe SCF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

- Emission de lettre de confort dans le cadre de la mise à jour du programme d'émission ;
- Emission de lettre de confort dans le cadre de l'inclusion du bénéfice comptable non audité du 31 décembre 2018 dans le calcul des fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) ;

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société AXA Bank Europe SCF par les statuts le 8 avril 2010 pour le cabinet MAZARS et pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit.

Au 31 décembre 2018, nos deux cabinets étaient dans la 9^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

**AXA BANK
EUROPE SCF**

Comptes Annuels

Exercice clos le

31/12/2018

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris La Défense, le 1^{er} avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT**



Frank VANHAL

MAZARS



Pierre MASIERI
